

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-1960/SG/FP accordant un congé de longue durée (1er tranche) a un instituteur principal du corps territorial de l'Enseignement Public du 1er degré

n° 74-1960/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
14 décembre 1974

Numéro JO  
n° 1 du 10/01/1975

Date du numéro  
10 janvier 1975

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

La conee de longue durée de six mois a solde es entière (1er tranche) est accordé, pour compter du 21 octobre 1974, A M. Mohamed Ahmed Saleh, instituteur principal de 2° classe, 3° échelon, du corps territorial de Enseignement public du 1° degré, en service à l'école primaire du Quartier 2 (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse), pour affectation non imvutable au service, poste budgétaire 12 CT. Art, 2. — Dix jours avant la date d'expiration de son congé prévu a l'article premier, M. Mohamed Ahmed Salem devra se présenter d la direction de Service de santé pour soit peresenter devant la direction du service de Sante pour que soit constatée son aptitude physique a la reprise de son service.